

Conseil général de la Loire

Le Président

MONSIEUR LOUIS VOLTINI
ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DU
BOULEVARD FAYOLLE
101 BIS BOULEVARD FAYOLLE
42700 FIRMINY

Saint-Etienne, le jeudi 12 juin 2014

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 mai dernier par laquelle vous attirez mon attention sur la réalisation d'un plateau traversant sur le Boulevard Fayol, au droit de l'intersection avec la rue des Perrières. Vous m'interrogez également sur l'état d'avancement des études relatives à l'aménagement de la RD 500, devant être présentées prochainement aux acteurs locaux.

Concernant l'aménagement d'un plateau traversant sur le Boulevard Fayol, la convention liant la commune de Firminy et le Département de la Loire sera soumise à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Général le 7 juillet prochain.

Les termes de cette convention formalisent les modalités opérationnelles et financières concernant la réalisation de l'aménagement, ainsi que les responsabilités de chacune des parties.

Conformément à ce que je vous ai indiqué, ainsi qu'à Monsieur le Maire de Firminy, l'ensemble des travaux sera réalisé par la commune de Firminy. Dans ce cadre et ainsi que cela avait déjà été proposé à la commune il y a un an, le Conseil Général lui apportera un financement forfaitaire correspondant à la réfection de la couche de roulement.

.../...